

PAS France organise



Concours pour jeunes percussionnistes en herbe

## Caisse claire

Dans le but de favoriser les rencontres et les échanges entre jeunes musiciens, professeurs, familles et public, d'encourager la découverte et le développement du répertoire pédagogique et de promouvoir les instruments de percussion, P.A.S France organise, en partenariat avec le CRD Jacqueline Renaud de Taverny, un concours instrumental pour les jeunes musiciens de moins de 14 ans : PerKu en herbe.

Ce concours permettra à chaque instrumentiste « en herbe » de connaître la joie d'une rencontre musicale fraternelle, mais aussi de se mesurer amicalement à d'autres talents de son âge sous l'oeil et l'oreille de pédagogues et de spécialistes de l'instrument.

Les meilleurs jeunes artistes se verront récompensés grâce à la générosité de la Percussive Arts Society et de différents partenaires. Pour l'année 2025, PerKu en herbe est consacré à la caisse claire.

### *Le jury*

Le jury est composé de percussionnistes, professeurs de percussion et de directeurs de conservatoires.

### *Les épreuves 2025*

Samedi 8 mars 2025  
Théâtre Madeleine-Renaud

6 Rue du Chemin Vert de Boissy, 95150 Taverny

### *Prix et récompenses*

d'une valeur de 1000 € par site offerts par  
Percussive Arts Society et les partenaires du concours



Informations :  
[www.perkuenherbe.com](http://www.perkuenherbe.com)  
[perkuenherbe@gmail.com](mailto:perkuenherbe@gmail.com)



# PerKu en herbe

Concours de caisse claire

# 2025

## Catégories caisse-claire (moins de 14 ans)

### Catégorie A : Débutant (1<sup>re</sup> - 2<sup>e</sup> années)

#### 1<sup>re</sup> épreuve : Qualification

##### **Œuvre imposée :**

.Franck DENTRESANGLE: Chat marche  
extrait de Poum poum Chat (éd. Alfonse Production)

#### 2<sup>e</sup> épreuve : Finale

**Œuvre imposée** pour l'épreuve de qualification  
et

**Une œuvre imposée** pour percussion et piano :

.Frédéric MACAREZ : *Trois Danses* (éd. Billaudot) l'installation est imposée, plan en annexe.

### Catégorie B : Préparatoire (3<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> années)

#### 1<sup>re</sup> épreuve : Qualification

##### **Œuvre imposée :**

.Franck DENTRESANGLE: Le Chat Tchacha  
extrait de Ra Ta Fla

10 pièces faciles et progressives pour caisse claire et clavier de percussion (éd. Journées de la percussion)

#### 2<sup>e</sup> épreuve : Finale

**Œuvre imposée** pour l'épreuve de qualification  
et

**Une œuvre imposée** pour percussion et piano

.Frédéric MACAREZ : *Indy pour percussion et piano* (éd. Billaudot) l'installation est imposée, plan en annexe

### Catégorie C : Confirmé (5<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> années)

#### 1<sup>re</sup> épreuve : Qualification

##### **Œuvre imposée :**

.Franck DENTRESANGLE: Flam and Co extrait de Ra Ta Fla

10 pièces faciles et progressives pour caisse claire et clavier de percussion (éd. Journées de la percussion)

#### 2<sup>e</sup> épreuve : Finale

**Œuvre imposée** pour l'épreuve de qualification  
et

**Une œuvre imposée** pour percussion et piano :

. **Dobri Paliev** : Going the road (éd. Percussion Herbert Brandt)

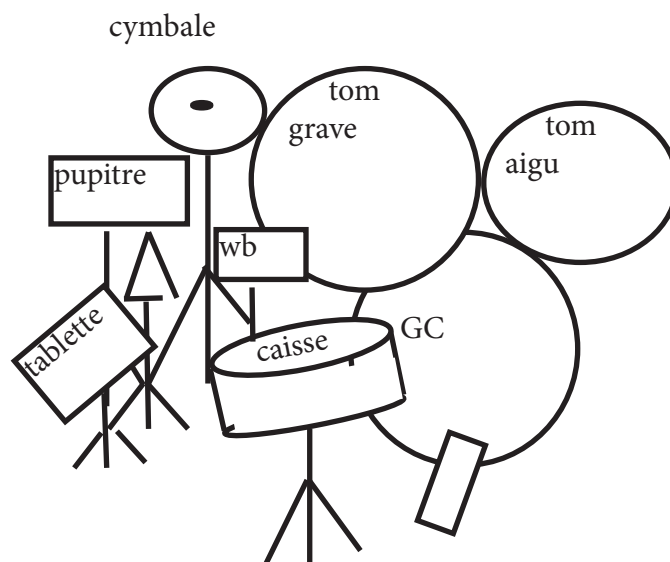
Pieces for Snare drum with piano accompaniment

# Règlement

1. P.A.S.France organise un concours de caisse claire le 8 mars 2025 au Théâtre Madeleine-Renaud, 6 Rue du Chemin Vert de Boissy, 95150 Taverny.
2. Ce concours s'adresse pour la catégorie caisse claire aux jeunes instrumentistes de moins de 14 ans (maximum 14 ans au 8 mars 2025), Préparatoire (3e et 4e années) et Confirmé (5e année et plus).
3. Le jury est composé de percussionnistes, professeurs de percussion et de directeurs de conservatoires. Il est souverain, et ses décisions sont sans appel.
4. Le concours se déroule en deux épreuves publiques : Qualification (dès 9h) et Finale (dès 14h30). Les résultats sont communiqués à la fin de chaque épreuve. Le programme des épreuves figure en annexe du présent règlement. La photocopie de partition étant interdite, les candidats doivent être en possession de l'exemplaire original de chaque œuvre jouée.
5. Les inscriptions au concours doivent être effectuées maximum 15 jours avant le début des épreuves de chaque centre au moyen du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site [www.perkuenherbe.com](http://www.perkuenherbe.com). Chaque demande d'inscription doit être signée par le représentant légal du candidat, validée par l'établissement dans lequel il étudie, et accompagnée d'un certificat de cet établissement indiquant le niveau instrumental du candidat et le nombre d'années d'études effectuées ainsi que du règlement du droit d'inscription (par chèque ou virement uniquement).  
Les dates limites d'envoi des dossier sont fixées au 17 février 2025, cachet de la poste faisant foi.
6. Les frais d'inscription (non remboursables) s'élèvent à 30 euros par candidat, un tarif fixé à 20€ est appliquée pour les deuxièmes enfants d'une même famille se présentant au concours. Ils comprennent l'accès public au concours pour deux personnes, dans la limite des places disponibles.
7. Le nombre maximum de candidats est fixé à 70 pour l'ensemble du concours de chaque site. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.
8. L'organisation du concours ne prend en charge ni frais de voyage ni frais de séjour pour les candidats. Cependant, des renseignements pourront être donnés aux candidats, notamment en ce qui concerne l'hébergement.
9. L'organisation du concours met à disposition les instruments nécessaires pour concourir. Les candidats ne pourront pas utiliser leur instrument personnel.
10. L'organisation du concours met à disposition des candidats les accompagnateurs nécessaires (piano et clavier de percussion), chaque candidat pouvant cependant concourir avec son propre accompagnateur. Cette information doit être précisée sur le bulletin d'inscription.
11. Lors des épreuves et des répétitions, les candidats doivent se présenter seul sur scène ou avec leurs accompagnateurs (vibraphone et piano). Aucune personne étrangère à l'organisation du concours ne sera admise sur scène durant les répétitions et les épreuves. Le non-respect de cette clause entraînera l'élimination immédiate du candidat.
12. chaque candidat doit être en possession des exemplaires originaux des partitions. L'utilisation de photocopies est interdite.
13. Le concours est doté de récompenses et prix offerts par la Percussive Arts Society et par des donateurs privés.
14. Les lauréats doivent être présents pour recevoir prix et récompenses. Dans le cas contraire, ceux-ci resteront acquis à l'organisation du concours.

La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'issue de chaque épreuve finale.

## Installation imposée pour 3 danses et Indy



Pour le Chat tchatcha et flam and co, la cloche et le woodblock son placés devant la caisse claire.